Image not found or type unknown

Reclassement d'un agent territorial

Par **rebaudo**, le **13/10/2014** à **11:24**

je suis agent territorial,en arret de maladie depuis plus d'un an. la commission médicale m'a reconnu inapte de façon totale et définitive à ses fonction mais pas à l'exercice de toutes fonctions.J'ai fait une demande de reclassement pour un poste dans une autre collectivité.
Que dois-je faire maintenant?
Que doit faire ma collectivité?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés